



RENOVATION DE L'HOTEL DE FRANCE dit « Hôtel particulier Barbier de Lescoet »

OBJET

Le présent permis de construire a pour objet la réhabilitation du manoir de Lescoet, situé rue Alain FERGENT au n°1.

Cet hôtel particulier est l'un des édifices les plus remarquable de la ville de LESNEVEN dont une cheminée sculptée intérieure date la reconstruction de l'année 1665. Un escalier en pierres à vis, existant encore, date d'une période plus ancienne, probablement fin 16^{ème}.

Outre la réhabilitation de ce manoir dit bâtiment A, cette opération comprendra la réhabilitation de communs dit bâtiment C.

TERRAIN

Le terrain proposé pour la réhabilitation du manoir comprend la parcelle AA n°46, pour une surface de 1 072 m². Elle est située dans la section UHA du plan d'occupation de la ville de LESNEVEN.

URBANISME

Le manoir de Lescoet borde la rue Alain FERGENT et forme donc le fond de la façade Sud de la place du Général Le Flo en accompagnement de l'Eglise. Il est l'élément majeur du centre ville de LESNEVEN.

Sa parcelle forme un quadrilatère composé de la façon suivante :

- façade Nord : elle est donc occupée pour partie par la partie principale du manoir sur la rue Alain FERGENT et accessible par un porche . Les immeubles formant les parcelles voisines 42 et 43 poursuivent le linéaire de rue sur la rue Alain FERGENT et ouvrent leur façade intérieure sur la parcelle.
- façade Est : le manoir en angle se retourne dans l'Est du terrain en une limite continue à la parcelle 47.
- façade Sud : elle est occupée par des bâtiments en béton armé dans lesquels étaient organisés les services de l'Hôtel de France. Ces bâtiments seront démolis en réorganisés en parkings.

- façade Ouest : elle est occupée par un bâtiment en pierre en R+1, abritant là aussi des communs et construit en mitoyenneté avec la parcelle 40.

Proposition URBAINE et ARCHITECTURALE

Notre proposition consiste donc :

- à démolir tous les appendices mal construits au pourtour de la construction,
- à rétablir la façade originelle pour la rue Alain FERGENT en remettant le portail d'entrée dans sa disposition initiale,

Nous proposons donc 3 ouvrages sur le site.

Le bâtiment A – dit manoir de Lescoet : bâtiment existant qui sera réhabilité.

Le bâtiment B – sera pour partie un parking.

Le bâtiment C – ancien commun existant qui sera réhabilité.

Parking : La cour intérieure est accessible par le porche, elle refermera 11 parkings extérieurs et 4 parkings couverts dans le bâtiment C

Réseaux : Le Manoir de Lescoet est aujourd'hui relié aux services d'assainissement, il est alimenté en eau et en électricité. Ces différents branchements aux réseaux de la ville seront remis aux normes.

Volet Paysager : La parcelle existante est pour partie bâtie, pour le reste, elle abrite une cour non plantée. Le projet consistera à aménager cette cour .